

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 10 mars 2022, le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 1188-22 décrétant des travaux de réfection sur le chemin Pardiac pour un montant de 401 253 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 mars 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 29^e jour de mars 2022

Céline LeBlanc
Greffière